



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284 600 020 - 00028 - 12-09-AR  
Gestion des Carrières n°21-12-58

Reçu le 14/12/2021

Publié le 14/12/2021

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE  
DONNANT ACCES AU GRADE D'AGENT DE  
MAITRISE TERRITORIAL  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

La Présidente du CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT,

VU, la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU, le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

VU, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, supprimant la compétence des CAP en matière de promotion,

VU, l'arrêté n°21-04-15 portant établissement des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne en date du 29 avril 2021,

Considérant que Madame Véronique ARNAUDET, Présidente du Centre de Gestion a été assistée de Madame Bénédicte LANES-FOURNIE, vice-Présidente du Centre de Gestion lors de l'étude des dossiers,

**ARRETE**

**Article 1 :** en application de l'article 39 de la loi précitée, la liste d'aptitude donnant accès au grade d'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL par voie de promotion interne est établie comme suit :

- Monsieur Christian BERTON – CIAS EHPAD Robert Durrien
- Monsieur Jean-Claude BOUZOU – Commune de Ginouillac
- Monsieur Denis BROUSSE – Commune de Bétaille
- Monsieur Ludovic BYL - SICTOM Marches du Sud Quercy
- Monsieur Laurent DELFRAISSY – Commune de Figeac
- Monsieur Jean-Jacques ECATUN – Lot Habitat
- Madame Gisèle GREGORY – Commune de Lamothe Fénelon
- Monsieur Francis LAQUEYRIE – Commune de Cavagnac
- Madame Valérie LAVAL – Commune de Vayrac
- Monsieur Joël LAVERGNE – Lot Habitat
- Monsieur Franck MIQUEL – Communauté de Communes du Quercy Blanc
- Monsieur Philippe NOAILHAC – SICTOM Marches du Sud Quercy
- Monsieur Frédéric SOURZAT – Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

**Article 2 :** la liste d'aptitude prend effet au 15 Décembre 2021.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Pradines, le 14 Décembre 2021

La Présidente,

Mme Véronique ARNAUDET

**CDGFPT du LOT**  
12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret 284 600 020 00028

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.